

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 379 /JUST.

R E C O M M A N D E

Objet:
Feuilles d'audience.-

Transmis à Monsieur le Greffier du Tribunal de
Ière Instance à Usumbura, suite à son n°301/R.P.111/170/
173, trois feuilles d'audience dûment signées.

Astrida, le 19 février 1951.-

L'Administrateur de Territoire, ff.,
J.KIRSCH,



ASTRIDA



682